CAP Accompagnant(e) Educatif(ve) Petite Enfance

(CAP AEPE)

V2-2023.01.09.NB

NORMA FORMATION

Accompagnement, formation et insertion professionnelle.

NORMA FORMATION est un groupe constitué de plusieurs organismes de formation.

Créé depuis 2010, le groupe met en place des activités d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi au sein de différents territoires en France et dans différents domaines d'activité:

Présentation du CAP PETITE ENFANCE

Les missions de l'AEPE

- Accueillir les enfants et leurs parents
- Organiser et animer des activités d'éveil
- Garantir l'hygiène de chaque enfants (change)
- Aide à la préparation des repas
- Accompagner le rythme de chaque enfant (sieste)
- Participer à l'entretien des locaux
- Veiller à la sécurité de chaque enfant
- Faire les transmissions de la journée
- Rassurer les parents
- Gérer les stocks de matériels

L'AEPE exerce dans:

- Une crèche, micro-crèche, centre de loisirs, halte garderie, Mam, école maternelle, domicile des parents

Les qualités essentielles de l'AEPE

- La patience
- L'empathie
- La capacité à travailler en groupe
- La disponibilité
- L'écoute
- La maturité
- Le partage
- Le sens de la pédagogie

Les prérequis à l’entrée en formation

- Pas de diplôme requis,
- Maîtrise des savoirs de base (lecture-écriture-calcul)
- Avoir une structure d’accueil dans le cadre du contrat d’apprentissage

Les objectifs

Acquérir les compétences et savoirs-être nécessaires à l'obtention du diplôme pour devenir un professionnel de la Petite Enfance.

À l'issue de la formation, le participant doit être capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant
- de contribuer au développement, à l'éducation et à la socialisation du jaune enfant
- d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant

Programme de la formation

UP 1: Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Programme de la formation

UP 2: Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP 3: Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

Programme de la formation

Possibilité de dispense si diplôme scolaire +

UG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

UG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

UG3 : Éducation physique et sportive

UG4 : Prévention – Santé – Environnement

⇨ Dispenses d'épreuves du domaine professionnel :

Diplôme obtenu	EP1	EP2	EP3
Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne obtenu à partir de 2000 *Ministère des Sports*		Dispense	
Titre d'Assistant de vie aux familles obtenu à partir de 2003 *Ministère de l'Emploi*	Dispense		Dispense
BEP agricole Services aux personnes obtenu à partir de 2013 *Ministère de l'Agriculture et alimentation*	Dispense		Dispense
CAP Services aux personnes et vente en espace rural obtenu à partir de 2017 *Ministère de l'Agriculture et alimentation*	Allègement de la formation		Dispense
BEP Accompagnement, soins et services à la personne obtenu entre 2013 et 2021 *Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse*	Dispense	Dispense	
Mention complémentaire Aide à domicile obtenue à partir de 2000 *Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse*			Dispense

Méthodes pédagogiques

L'apprenant est l'acteur principal de sa formation

- Positionnement en début de formation
- Contrôle en cours de formation
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique puériculture

Structures d'accueil

- Etablissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits "**crèches collectives**" et "**haltes garderies**", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits "**services d'accueil familial**" ou "**crèches familiales**" ;

- Etablissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits"**crèches parentales**" ;

- Etablissements d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits "**jardins d'enfants**" ;

- Etablissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places, dits "**micro-crèches**" ;
- Accueil Collectif pour Mineurs (**ACM**) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires) ;

- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (**MAM**) ;

- **Organisme de service à la personne** offrant des prestations de garde d'enfants agréés pour la garde d'enfants de moins de 3 ans 2 ;

- **Ecole maternelle**.

Certification

L'examen comprend 3 épreuves:

•une épreuve orale sur l'accompagnement du développement du jeune enfant,
•une épreuve écrite sur l'exercice de l'activité en accueil collectif
•une épreuve orale portant sur l'accueil individuel.

S'ajoutent aux épreuves professionnelles 8 épreuves :

en français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, éducation physique et sportive, prévention santé environnement, plus une épreuve facultative Langue vivante.

Elles sont obligatoires pour les candidats sans diplôme scolaire. Les autres candidats en seront dispensés.

- Taux de satisfaction: 97,3%
- Taux de validation: à venir
- Taux de retour à l'emploi: à venir

Mise à jour annuelle au 1 Décembre de chaque année

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Indicateurs de résultats pour la voie de l'apprentissage

- Pour la voie de l'apprentissage, les indicateurs de résultats sont à disposition sur le site: https//www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

- Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels: A venir
- Le taux de poursuite d'études: A venir
- Le taux d'interruption en cours de formation: 11,1%
- Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées: A venir
- La valeur ajoutée de l'établissement
- Le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus: 22,22%

Mise à jour annuelle au 1 Décembre de chaque année

Les modalités de diffusion des informations publiées sont déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale.

Aménagement de la formation

- Durée en centre: 1 journée /semaine
- Durée en entreprise : 4 jours/semaine
- Rythme: temps complet (35h/semaine)
- Horaires: 9h00-12h30 / 13h30-17h00 (en centre)

Informations :
Niveau de sortie : Diplôme du Ministère de l'Education Nationale. Niveau 3

Dates prévisionnelles de formation: 13/03/2023 au 31/06/2024

Délais d'accès à la formation :
Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles (environ 4 semaines)

Pour les Personnes en Situation de Handicap :
Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter les parcours, à voir notre référent handicap.

En cas de validation partielle ou non validation, possibilité de se représenter à l'examen en candidat libre

Information VAE

Public prioritaire :
Public ayant obtenu une certification partielle souhaitant continuer ou reprendre un parcours de formation. Cette priorité vise à favoriser l'accès rapide à l'emploi des stagiaires et à leur permettre d'accéder, à terme, à une certification totale.

Pour la certification des candidats s'inscrivant dans un parcours de VAE :
Nous vérifions que le candidat a été préalablement enregistré dans CERES et nous l'inscrivons dans la session programmée en veillant au respect du délai réglementaire (1 an à partir de la notification de recevabilité). Le candidat VAE reçoit son DP de la DREETS avec la notification de recevabilité de sa candidature à la VAE. Il peut bénéficier d'un accompagnement notamment pour la préparation de son DP. Tous les candidats portent dans le DP les éléments de leur expérience professionnelle acquise, selon les cas, en centre de formation, en entreprise ou dans le cadre d'activités bénévoles

NORMA FORMATION

89 Rte de Darnétal
76000 Rouen

Mail. contact@normaformation.fr
P. 07 68 59 84 42
Web. normaformation.fr